

Ville de Pontivy

Commission mixte
Aménagement urbain, Travaux et Voirie /
Urbanisme, développement durable, déplacements, habitat

Compte rendu de réunion du 27 mai 2014 à 18h30

Salle de réunion du Centre Technique Municipal

C31 -2014-002

ÉTAIENT PRÉSENTS

Pour la commission "Aménagement urbain, travaux et voirie" :

Mme Alexandra LE NY, adjointe à l'Aménagement urbain, aux travaux et à la voirie,
M. Eddy RENAULT, conseiller municipal
M. Yvon PERESSE, conseiller municipal,
Mme Marie Madeleine DORE LUCAS, conseillère municipale
M. Loïc Burban, conseiller municipal,

Pour la commission "Urbanisme, développement durable, déplacement et habitats" :

M. François Denis MOUHAOU, adjoint à l'Urbanisme, au développement durable, aux déplacements et à l'habitat et aux affaires foncières et immobilières
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal,
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale,
M. Eric SEGUET, conseiller municipal.

ÉTAIENT ABSENTS

Mmes Emmanuelle LE BRIGAND, Maryvonne LE TUTOUR et M. Laurent BAIRIOT, conseillers municipaux

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Pour les services techniques :

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques
M Robert BOTEREL, directeur adjoint des services techniques

Pour la maîtrise d'œuvre :

M. Xavier NICOLAS
Mme Virginie DEBOOS

DOCUMENTS ANNEXÉS

Annexe 1 : Compte-rendu et détails explicatifs de l'avant projet par le maître d'œuvre, intégrant les remarques faites en commission.

Ordre du jour :

Présentation du projet de réhabilitation du bourg de Stival

1) Historique du projet :

- Enquête auprès de la population par une classe de BTS1 du Lycée du Gros-Chêne dans le cadre du module de formation « D33, Développement local » ;
Fin 2010 : concertation avec les professeurs et les élèves ;
Automne 2011 : mise en œuvre par les élèves de l'enquête, recueil des avis et interprétation ;
1^{er} février 2012 : compte rendu de l'enquête en réunion de quartier à la salle polyvalente de Stival.
- C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) du Morbihan :
Automne 2012, sollicitation du C.A.U.E. pour une étude urbaine du bourg de Stival ;
Mai 2013 : rendu de l'étude avec proposition de cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre.
- Maîtrise d'œuvre : Le Cabinet NICOLAS associé à OUEST-AM (conception et paysage) + Cireb (hydraulique) a été retenu et a mené les études de l'automne 2013 au printemps 2014 ; une présentation de l'avant projet sommaire est ainsi restituée ce jour en commission.

2) Rappel des objectifs prioritaires du projet :

1. vis à vis du trafic routier, améliorer la sécurité des piétons et cycles sur les voiries traversant le bourg, limiter les nuisances aux riverains (bruit...), réduire les vitesses et les risques d'accidents,
2. sécuriser aux abords de l'école la voirie, les accès, la desserte des élèves par les parents et les transports scolaires,
3. faciliter les accès et la desserte des commerces en place
4. créer des circuits cohérents de circulations douces permettant de relier les différents quartiers du bourg entre eux et assurer un lien vers le centre de Pontivy,
5. valoriser le cadre de vie des habitants par la création de lieux de rencontre et de convivialité, l'amélioration du cadre paysager et l'implantation de jeux pour les enfants,
6. remettre en valeur l'environnement complet de l'église et du placître en concertation étroite avec les services culturels, de protection des monuments historiques et d'archéologie (Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Architecte des bâtiments de France, Institut national de recherches archéologiques préventives...),
7. réduire les risques d'inondation par la reconfiguration des réseaux d'eau pluviale,

8. valoriser le patrimoine bâti et naturel, fontaines, lavoirs et ruisseaux, enfouir les réseaux aériens
9. répondre aux principes de développement durable et d'économie dans la conception et la mise en œuvre du projet, solliciter les financeurs potentiels dans ce domaine (écofaur...)
10. au cours des différentes phases du projet, en réunions de quartier avec les élus, présenter l'avancement du projet, recueillir et intégrer l'avis de la population et des riverains concernés .

3) Présentation de l'avant projet sommaire et suites à donner :

Les cabinets associés NICOLAS et OUEST AM présentent l'avant projet sommaire (APS), détaillé en annexes 1.

Le débat est ouvert sur les objectifs détaillés ci-dessus et sur les propositions de l'APS.

Un point important dans le phasage du projet concerne les interactions avec les travaux de réalisation du pont du contournement nord de Pontivy. Ce point devrait être précisé prochainement avec le Conseil Général.

Afin de mieux appréhender les différents aspects du projet les commissions souhaitent faire une visite sur site le 27 juin prochain à 16h.

Une nouvelle présentation tenant compte des avis formulés lors de cette visite de terrain est également planifiée à suivre, le 11 juillet à 18h au centre technique municipal.

Compte rendu de la réunion de présentation de l'avant-projet sommaire du 27/05/2014

Document de synthèse rédigé par *Virginie DEBOOS, pour Ouest Am'*

1. OBJET

Cette réunion a pour objet la présentation de l'avancement de l'avant-projet sommaire de l'aménagement du bourg de Stival.

2. ELEMENTS ABORDES ET PROPOSITIONS

RAPPEL DES ENJEUX PAR Mme LE NY :

- Sécurisation de l'axe principal de Stival, y compris sécurisation provisoire dans l'attente des travaux de la nouvelle déviation qui ne sera pas terminée avant 2018.
- Sécurisation des points noirs (accès et abords école, transversales, entrées d'agglomération y compris en amont du cimetière...).
- Élaboration d'un plan de déplacement doux sur l'ensemble du bourg.

A noter :

- l'autorisation de réaliser des fouilles archéologiques sur un périmètre autour de l'église Saint Mériadec a été sollicitée auprès des services de la Drac, notamment dans le cadre de l'étude de rénovation de la chapelle et de recherche des fondations de l'ancienne église Saint Pierre.

En outre, il est prévu d'abattre le grand thuya à proximité de la sacristie. En effet, il apporte une humidité excessive au bâtiment, favorisant le développement des moisissures et de la mэрule ;

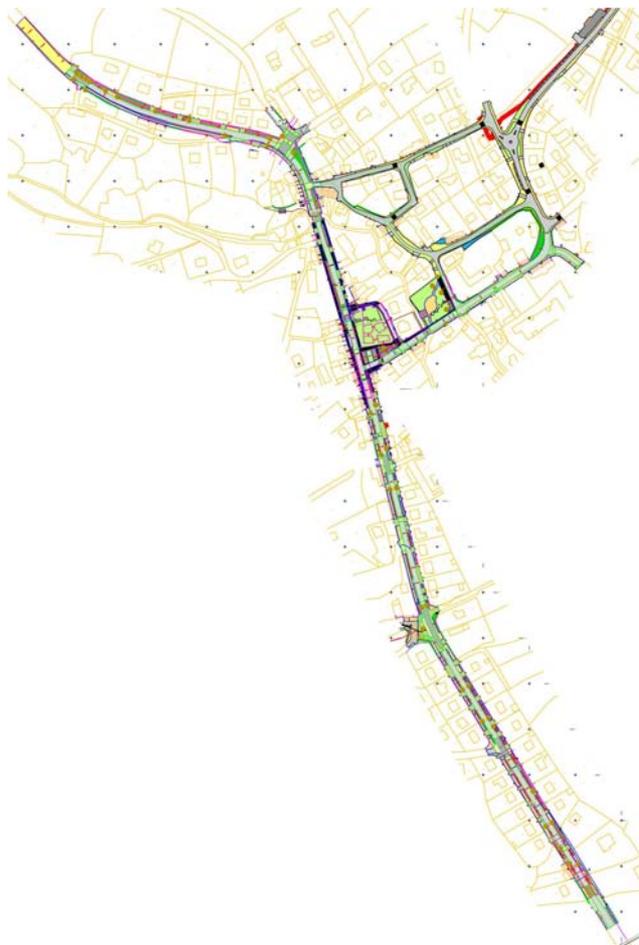
il s'agit également d'une essence horticole ne présentant pas d'intérêt historique à cet endroit et son enlèvement permettra une remise en valeur de la chapelle.

- Concernant les travaux de la déviation nord de Pontivy l'itinéraire chantier n'est pas encore décidé. Il est susceptible de passer par la route de Saint Aignan, impactant de ce fait la programmation des travaux de rénovation du bourg. Ces derniers devront donc être organisés dans un premier temps sur les espaces et aménagement non impactés par cette circulation.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET PARTI PRIS

Les enjeux identifiés portent sur les éléments suivants :

- retrouver un cœur de bourg et une identité
- redonner des circulations douces sécurisées
- limiter la vitesse des véhicules sur la traversée et aux entrées du bourg
- revaloriser le patrimoine architectural, naturel et hydraulique du bourg.



CELA SE TRADUIT PAR LES PROPOSITIONS SUIVANTES

- réduction de la voie principale (à 5.50m si possible, 5.80m seront peut-être demandés par le service de routes du CG)
- mise en place d'une liaison douce mixte (piéton-cycle) sur la totalité de la traversée Nord-Sud du bourg.
- clarification et identification des espaces
- redonner des espaces confortables aux piétons

CENTRE BOURG

- Plan d'aménagement qui révèle les traces historiques de la place (ancienne chapelle et enceinte de l'ancien cimetière).
- Revaloriser le patrimoine bâti et architectural par un travail qualitatif de calpinage et de caniveaux servant d'ossature et de fil conducteur au projet. Il s'agit de prolonger les qualités architecturales des bâtiments sur les revêtements des espaces publics, mais aussi de révéler la présence de l'eau.
- L'espace central est traité en place surélevée où l'emprise de voie de circulation sont réduites à leur minimum au profit des espaces sécurisés piétons et cycles. Ainsi le jardin de la chapelle est « étiré » pour former une place de cœur de bourg dans laquelle s'intègrent les stationnements et les circulations. L'ensemble du secteur est en zone 30.



Liaison Centre-bourg / école, par la rue de Saint-Mériadec

La voie est recalibrée pour permettre l'aménagement d'un trottoir plus confortable (2m de large minimum) sur la rive sud de la voie mais ne permettra pas l'aménagement d'une piste cyclable en site propre (emprise de voie insuffisante).

Les continuités vélo sécurisées pourront s'effectuer par l'ancienne voie ferrée. Il serait intéressant d'assurer une traversée du ruisseau pour permettre une liaison Fontaine Saint-Mériadec /école. L'ensemble des déplacements doux devront assurer des itinéraires sécurisés cohérents avec les usages des habitants. Un plan de déplacement doux, sur la base des éléments de diagnostic présenté, sera élaboré.

Le trottoir s'élargit au niveau de l'arrêt de car : en effet la clôture de la cour d'école pourra être reculée pour dégager une largeur plus confortable pour la voie mais aussi pour le trottoir et aire de

chargement du bus. Le principe devra être soumis aux services du Conseil Général. Il sera étudié un système d'encoche même partiel pour l'arrêt de bus.

Par ailleurs, les bus en attente pourront stationner sur la rue Goïc sur l'espace aménagé le long du parc. Cet espace pourrait également servir d'aire de chargement ponctuellement ou pour les centres de loisirs notamment.

Le trottoir se poursuit jusqu'au portail d'entrée de l'école où il s'épaissit à 2,5m. Par ailleurs, le parvis d'attente pourrait se prolonger sous forme de renforcement à l'intérieur de la cour moyennant une reprise du mur et de la clôture.

Le carrefour de l'accès au parking depuis la RD sera traité de manière à clarifier les espaces et sécuriser les piétons. Il pourra être traité sous forme de parvis donnant un accès voiture au parking offrant un espace convivial (espace d'échange entre parents par exemple).

La desserte de la zone urbanisable au sud de l'école est problématique : elle nécessite la création d'une voie en parallèle de l'ancienne voie de chemin de fer débouchant sur le parking de l'école. Ce point sera à aborder dans le cadre de la révision du PLU (possibilité de prévoir des emprises réservées à l'arrière du lotissement existant ou privilégier d'autres secteurs d'urbanisation ?)

Carrefour Rue Jean Marie le Guennec

Plusieurs variantes ont été proposées pour l'aménagement du carrefour :

- Réduction de l'emprise des voies avec mise en place de stop
- Mise en place d'un mini-giratoire franchissable de 8m de rayon.

La possibilité d'acquiescer du foncier sur l'angle de la parcelle au nord du carrefour pourrait permettre un dévoiement et l'aménagement d'un carrefour efficace en évitant le caractère « routier » du giratoire.

Les venelles

L'ensemble des venelles sera traité en voirie partagée à niveau (sans trottoir). Elles seront aménagées simplement avec un caniveau central (dédoublé lorsque la venelle est plus large). Elles respecteront les pistes de palets. Elles seront ponctuées de quelques bandes d'espaces verts en pied de clôture (vivaces sur 30-40cm de large) et de quelques arbustes tige en alternance.

A noter la mise en sens unique de la rue Goïc : la sortie de la rue Euzenat sur la RD est supprimée par manque de visibilité. L'interdiction de tourner-à-gauche en venant de Cléguerec est maintenue.

Le parc

Le traitement du parc proposé devra rester simple et permettre une polyvalence du site (accueil des différentes manifestations, regroupement). Il est proposé d'élargir les chemins et la place existants et de les compléter avec des dallages identiques à ceux proposés aux abords de la fontaine Saint-Mériadec. Il est proposé de prolonger la placette par un ponton bois en relation avec le ruisseau. Des plantations complémentaires sont proposées pour redonner de l'intimité au site vis-à-vis des voies qui le cernent. Un travail des clôtures en osier tressé faisant référence au vocabulaire de l'eau est proposé dans le même esprit que l'encadrement des plantations le long des entrées d'agglomération.

Aménagement hydrauliques secteur Goïc :

Les aménagements sur le réseau d'eaux pluviales de la rue Goïc seront à intégrer aux travaux afin de limiter les risques d'inondations..

ENTREE SUD



Section Boulangerie-Fontaine Saint Mériadec

Sur cette section, les stationnements sont aménagés en alternance, l'emprise de voie ne permettant pas un stationnement de chaque côté. Les stationnements sont plus nombreux à proximité des maisons de villes et moins nombreux devant les maisons pavillonnaires où l'emplacement sur parcelle privée est plus important. Une analyse foncière sera réalisée pour l'accès aux parcelles 133 et 149 (circulation vers les secteurs à urbaniser).

Remarque : un test amiante sur chaussée pourra être prévu.

La Fontaine Saint-Mériadec



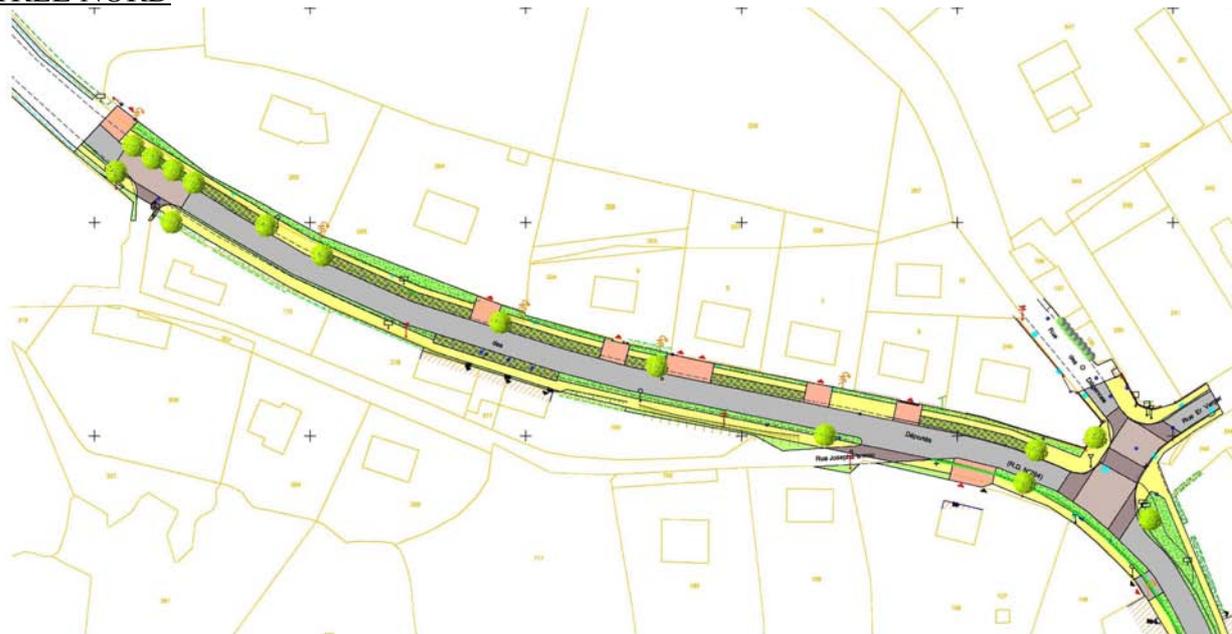
Le projet vise à dégager les vues sur la fontaine depuis le rue de Kervenoael. Les plantations existantes qui bouchent la vue sont supprimées, et les containers déplacés sur les côtés afin de dégager une placette ouverte sur la fontaine. Les containers sont intégrés par des bardages bois et accompagnés de plantations de milieu humide (saule, carex...). L'espace d'attente bus est également implanté sur le côté. Par ailleurs, un espace de détente est aménagé aux abords de la fontaine : un banc sous forme de dalle granit invite au repos. Le chemin qui mène à la fontaine est ponctué de dalles granit posées au sol en pas japonais.

Section Fontaine jusqu'à l'entrée d'agglomération.

L'emprise de voie permet l'implantation de stationnements de part et d'autres de la voie. Le devers important pourra être géré relativement facilement en abaissant les vues de bordure. Néanmoins, il a été identifié un seuil qui pourra s'avérer problématique. L'emplacement des arbres existants sont conservés. Les arbres seront remplacés et complétés afin de reformer une trame régulière. L'entrée d'agglomération sera marquée par une « porte végétale » bocagère. L'ensemble des stationnements est proposé sur dalles engazonnées.

Les accès problématiques pour les riverains devront être identifiés et des solutions trouvées et anticipées pour permettre le confort des usagers : pentes plus prononcées ponctuellement, travaux éventuels sur parcelles privées...

ENTREE NORD



Les stationnements seront également traités en alternance : le côté nord est privilégié par rapport au côté sud qui dessert moins d'habitations. Le besoin en stationnement est moins important sur ce secteur. La liaison piéton-cycle à 2.5m est toujours assurée côté sud. Le caractère de cette entrée est plus rural. Le traitement des trottoirs sera simple. Les stationnements proposés sur dalles engazonnées seront encadrés de plantation d'arbres tige irrégulières. L'entrée d'agglomération sera traitée en « porte végétale » par la plantation d'un petit mail bocager identique à l'entrée d'agglomération prévue sur l'entrée sud de la rue de Kervenoaël. Les panneaux d'agglomération devront être reculés.

Remarque : dans le présent projet il n'est pas prévu d'aménager le début du chemin des Diligences. Néanmoins un traitement simple de réfection de la voirie pourra être proposé.

Par ailleurs il sera à prévoir la reprise de la rue de Porh Gwenneac dans le cadre de la réfection du réseau d'eau pluviale.

Le chiffrage comprend la liaison (liaison piétonne, effacement de réseau et busage fossé) vers la cité de Guernal mais pas d'intervention sur la cité elle-même. Il comprend également la liaison piétonne en direction du cimetière.

ESTIMATION DES TRAVAUX :

A noter que l'enfouissement d'un certain nombre de secteur n'a pas été pris en compte dans le chiffrage :

- enfouissement des réseaux sur la cité de Guernal
- enfouissement des réseaux du lotissement à proximité de l'école
- enfouissement des réseaux au niveau du chemin des Dilligences.

Un chiffrage sera établi afin de statuer sur l'intégration de ces secteurs aux travaux. Par ailleurs, cela nécessitera une rétrocession des voiries de la Cité de Guernal à la mairie.

PRESENTATION DU CHIFFRAGE :

A noter que le chiffrage ne prend pas en compte le poste Erdf (à hauteur de 200 000€ hors Guernal) et le poste Eau potable (Pontivy communauté).

Le chiffrage est découpé en 3 secteurs comme ci-dessous :

- 1- Centre et Rue Saint-Aignan : 1 365 000€ HT
- 2- Centre restant : 705 000€ HT
- 3- RD : 666 000€ HT

Pour un total de 2 727 000° HT, auquel il faut ajouter les concessionnaires et passage caméra.
La première phase va essentiellement porter sur les réseaux.

3. PLANNING

Prochaine étape

Réunion de présentation sur site avec l'Architecte des Bâtiments de France (sous réserve de sa disponibilité) programmée le vendredi 27 juin à 16H .

Présentation de l'Avant-projet le 11 juillet à 18H aux services techniques

Réunion publique de concertation à la rentrée.

Les modalités de concertation seront à valider : il est proposé d'avoir une réunion de présentation pour expliquer les principes d'aménagement, puis de mettre à disposition à la population un cahier permettant de recueillir les souhaits et remarques.